3 Tp 592/1+

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant
Direction de l'Administration Générale
et de la Règlementation - 2ème Bureau
Nom du service versant :
Installations Classées-Cessation d'activité
Date du versement : 23-03-1983
Nombre d'articles : 58

81-0502-01

Partie réservée aux Archives

N° de versement : 373 W
Date de prise en charge : 23/3/83
Métrage : Salle 81, epi 260
Tr. 2586 - 2587 - 2588
Ml = 8,10 ml.

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	Le fichier correspondant est tenu en Préfecture - Bureau de l'environnement -				
1	Dossiers n°1 à 29				
2	Dossiers n°30 à 44				
3	Dossiers n°45 à 55				
4	Dossiers n°56 à 57				
5	Dossiers n°58				
6	Dossiers n°59 à 77				
7	Dossiers n°78 à 88				
8	Dossiers n°89 à 108				
9	Dossiers n°109 à 112				
10	Dossiers n°113 à 125				
11	Dossiers n°126 à 139				
12	Dossiers n°140 à 144				
13	Dossiers n°145 à 159				
14	Dossiers n°160 à 179				
15	Dossiers n°180 à 190				
16	Dossiers n°191 à 204				
17	Dossiers n°205 à 218				
18	Dossiers n°219 à 229				
19	Dossiers n°230 à 250				
20	Dossiers n°251 à 261				
21	Dossiers n°262 à 271				
22	Dossiers n°272 à 278				
23	Dossiers n°279 à 286				
24	Dossiers n°287 à 296				

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

Indexation

373 W

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

373 W 3Tp 592/17

Partie réservée au service versant					Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles			Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
25	Dossiers N°297	à	315				
26	Dossiers N°316	à	322				
27	Dossiers N°323	à	332				
28	Dossiers N°333	à	347				
29	Dossiers N°348	à	358				
30	Dossiers N°359	à	366				
31	Dossiers N°367	à	385				
32	Dossiers N°386	à	395				
33	Dossiers N°396	à	415				
34	Dossiers N°416	à	427				
35	Dossiers N°428	à	452				
36	Dossiers N°453	à	477				
37	Dossiers N°478	à	517				
38	Dossiers N°518	à	549				
39	Dossiers N°550	à	578				
40	Dossiers N°579	à	602				
41	Dossiers N°603	à	626				
42	Dossiers N°627	à	648				
43	Dossiers N°649	à	661				
44	Dossier N°662						
45	Dossiers N°663	à	671				
46	Dossier N°672						
47	Dossiers N°673	à	680				
48	Dossiers N°681	à	690				
49	Dossier N°691						
50	Dossiers N°692	à	697				
51	Dossiers N°698	à	700				
52	Dossiers N°701	à	709				

ARCHIVES DE LA MUSE PROPRIETE PUBLIQUE

Le chef du service versant

Le Directeur des Services d'Archives

ARCHIVES DE LA MUSE PROPRIETE PUBLIQUE

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

373 W S1p 592/14

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
53	Dossier N°710				
	DIVERS				
54	Taxe unique années 1970 à 1978				
55	Recensement des installations classées années 1955 à 1967				
56	Tueries particulières Suppression				
57	Tueries particulières Suppression				
58	Rémunération des Inspecteurs des Installations classées jusqu'à l'année 1972.				

Le chef du service versant
Pour le Préfet et par délégation :
Le Directeur de l'Administration Générale
et de la Réglementation,

M. LEGARDEUR

Le Directeur des Services d'Archives

G. MAUDUECH

24 mars 1983

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.